Session ordinaire 2016-2017

RB/CS P.V. AEDCI 29

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 13 mars 2017

Ordre du jour :

1. Entrevue avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur le nouveau consensus européen et sur l'avenir des relations avec les pays ACP

   COM(2016)740 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement: "Notre monde, notre dignité, notre avenir"

   JOIN(2016)52 Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil. Un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 5 septembre 2016, 24 novembre 2016, 3 et 13 février 2017

3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 4 au 10 mars 2017

4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marcel Oberweis, remplaçant de M. Claude Wiseler, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz

Mme Viviane Reding, membre du Parlement européen

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Entrevue avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur le nouveau consensus européen et sur l'avenir des relations avec les pays ACP

COM(2016)740 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions
Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement: "Notre monde, notre dignité, notre avenir"

Il s'avère que le jeudi 16 mars 2017 aura lieu un Conseil informel des Ministres de la Coopération à Bruxelles au cours duquel un nouveau consensus européen pour le développement sera discuté. Il s'agit plus particulièrement de fixer une nouvelle vision stratégique pour la politique de développement de l'Union européenne et des Etats membres, en vue de transposer le programme à l'horizon 2030 et le programme d'action d'Addis-Abeba.

En 2005, sous la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, un premier consensus européen pour le développement a été adopté sous forme d'une déclaration commune des institutions de l'Union européenne et des Etats membres. Il était basé sur les objectifs du millénaire pour le développement et tenait compte de la mondialisation, des nouveaux éléments sécuritaires, de la migration et de l'élargissement de l'Union européenne.

Le nouveau contexte s'oriente au programme à l'horizon 2030, en intégrant les défis de la jeunesse, du chômage, des inégalités, de l'environnement et de la sécurité. Le risque de perte de cohésion au sein de l'Union européenne, des valeurs comme l'unité et la solidarité et le maintien d'un niveau élevé de l'aide publique au développement (APD) sont d'autres éléments à considérer. La Grande-Bretagne contribue à 15% de l'APD de l'Union européenne. Le Brexit et la compensation de cette perte seront donc des sujets à discuter.

S'orientant aux 17 objectifs de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale, le nouveau consensus tente de promouvoir une gouvernance démocratique, la durabilité, une croissance inclusive et une politique transversale incluant l'action pour le climat.

L'objectif du nouveau consensus est d'agir davantage, mieux et différemment. Davantage, dans le sens de l'intégration des trois volets du développement durable. Mieux, en tentant de réaliser une approche mieux coordonnée entre l'Union européenne et ses Etats membres, en promouvant une programmation conjointe et des actions communes. Différemment, en alliant aide publique au développement, mobilisation des ressources nationales et investissement du secteur privé. La politique des cinq « p » (« people, planet, prosperity, peace, partnership ») est reprise du programme à l'horizon 2030.

Les actions concrètes proposées dans la communication sont la promotion de l'égalité des genres par le biais du plan d'action global sur l'égalité des sexes 2016 – 2020, le soutien des jeunes et l'amélioration de leurs perspectives d'avenir, la promotion des énergies durables et de leur accès abordable, l'usage plus effectif du plan d'investissement extérieur européen, l'établissement d'une paix durable et d'une bonne gouvernance, le redoublement d'efforts afin de mieux gérer les migrations et les déplacements forcés dans les pays partenaires, notamment en luttant contre les causes profondes de ce phénomène, l'engagement de nouveaux partenariats avec des pays en développement plus avancés dans le but de promouvoir le programme à l'horizon 2030 et d'autres intérêts communs, la concentration sur l'aide aux Etats les plus pauvres et les plus fragiles, et l'adoption d'une approche consistant à « percevoir plus et à dépenser mieux ». La communication rappelle par ailleurs le but étant fixé à des dépenses équivalant 0,7 % du RNB pour l'APD.

Il est envisagé d'arriver à un premier consensus avant le Conseil des ministres de la Coopération au développement le 19 mai 2017. Le consensus européen sur le développement pourrait alors être signé lors des Journées européennes du développement les 7 et 8 juin 2017 à Bruxelles.

Le gouvernement luxembourgeois est en faveur de la modernisation du consensus européen sur le développement, dans le but de fixer des objectifs clairs, dont en premier lieu l'éradication de la pauvreté. Le gouvernement soutient également l'approche de lier l'aide publique à des partenariats privés et d'augmenter l'efficacité de l'aide. Il met l'accent sur les droits de l'homme et les volets de la jeunesse, de la migration et des autres éléments déjà cités. En tant que pays dépensant environ 1 % du RNB pour l'APD, le Luxembourg soutient le but d'investir au minimum 0,7 % du RNB pour l'APD, but qu'un grand nombre d'Etats membres n'atteignent pas encore. Le gouvernement met l'accent sur la cohérence des politiques et la programmation conjointe. Il accorde une grande importance à la sensibilisation pour l'aide au développement et pour un commerce équitable, en partenariat avec la société civile. Finalement, il s'agit de mieux rendre l'APD complémentaire à l'aide humanitaire.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La question des domaines pouvant intégrer le mécanisme de calcul de l'APD pour arriver à 0,7% du RNB est évoquée dans un avis du Parlement européen. Dans le cadre de l'OCDE, des lignes directrices sont proposées. Le respect de ce seuil minimum n'est pas une obligation juridique, mais est soumis à la pression politique.

L'échange d'étudiants pour accumuler des expériences dans d'autres pays n'est pas un élément du consensus européen, mais se pratique déjà par le biais de partenariats entre universités.

Le problème démographique en Afrique mène à une migration croissante des jeunes. Il n'y a pas de solution miracle pour les problèmes en Afrique. La lutte contre la pauvreté est la principale préoccupation de la coopération luxembourgeoise.

Est soulevée la question de savoir si la disposition dans le projet de loi sur l'immigration votée récemment dans la Chambre des Députés permettant aux étudiants de rester dans le pays après la fin de leurs études pour pouvoir directement insérer une demande de travail ne serait pas contraire à la volonté d'endiguer le « brain drain » dans les pays tiers. Il s'avère que cette disposition évite un voyage aller-retour dans le pays d'origine dans le cas où un ressortissant d'un pays tiers a trouvé un emploi ou une place pour un stage après avoir décroché son diplôme. Elle ne dispense pas un potentiel employeur des procédures nécessaires auprès de l'ADEM.

La bonne gouvernance est un des objectifs du développement durable. Le Grand-Duché intègre ce volet dans les programmes convenus avec les pays cibles, par exemple en procurant les administrations de moyens techniques.

Un membre de la commission fait observer que deux grands Etats membres de l'Union européenne exportent des armes en Afrique. Il s'indigne du fait que de tels pays poussent vers une augmentation des dépenses de la défense à 2 % du PIB, tandis qu'ils n'atteignent pas les 0,7 % du RNB en dépenses pour la coopération au développement.

JOIN(2016)52 Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil. Un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

L'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou en juin 2000, arrivera à expiration en février 2020.

Le Ministre informe que la présente communication est le premier document officiel sur « l'accord post-Cotonou » avec les 79 pays ACP, des réflexions sur son contenu s'étant faites depuis 2015. Des conférences et ateliers ont eu lieu, les propositions ayant coulé dans un document de travail en mars 2016. Par ailleurs, une évaluation de l'accord de Cotonou a été faite par l'Union européenne en 2016. Il en ressort que le partenariat entre l'Union européenne et les pays ACP est un élément utile pour mieux promouvoir la paix et combattre la pauvreté.

La présente communication contient les éléments pour une proposition de mandat de négociation et constitue la base pour les discussions prévues pour le deuxième semestre 2017. Les grandes lignes du consensus européen pour le développement y sont respectées. Trois options sont développées, à savoir une révision légère de l'accord de Cotonou dans la perspective de la continuité, la rupture de l'accord de Cotonou en vue de la négociation de trois accords régionaux distincts, ainsi que l'établissement d'un accord-cadre juridiquement contraignant complété par trois accords régionaux. Le Luxembourg plaide pour l'accord-cadre accompagné par des accords régionaux (ensemble avec la France, l'Italie, le Portugal, Malte, la Roumanie, la Suède et la Grande-Bretagne), tandis que les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, la République tchèque et la Lettonie se positionnent pour la fin du partenariat. La Belgique, l'Autriche, l'Irlande, la Slovénie, la Pologne et la Grèce se sont exprimés pour la prolongation de l'accord.

Selon le Ministre, le rôle des institutions établis par l'accord de Cotonou restent à analyser, dont celui de l'assemblée parlementaire paritaire dont les réunions n'attirent que peu de participants.

Discussion

Il ressort de la discussion que les raisons de certains pays pour plaider pour une fin du partenariat se placent, d'une part, dans le cadre de la discussion de l'avenir du FED (Fonds européen de développement) et, de l'autre part, sont influencées par la politique nationale. Les accords de partenariat économique (APE) pourront trouver leur place dans les volets régionaux.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 5 septembre 2016, 24 novembre 2016, 3 et 13 février 2017

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 4 au 10 mars 2017

La liste des documents est adoptée.

4. Divers

Le représentant de la sensibilité politique ADR réitère sa demande de mettre le bilan des OMP en Afghanistan sur l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Le Président de la commission répond que suite aux réponses à la question parlementaire afférente et des débats sur la défense respectivement sur les affaires étrangères en séance plénière, les questions restées ouvertes pourront être traités en avril 2017.

Le Président de la commission rappelle que la visite d'une délégation de la commission en Russie est prévue pour la période du 21 au 24 mai 2017.

Luxembourg, le 21 mars 2017

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel